

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE
Médecin de veille sanitaire
Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative ⁽²⁾ : Famille professionnelle ⁽³⁾ : SANTE Emploi-type ⁽⁴⁾ n°1 : Conseiller expert en santé publique (SAN-40-A) et gestionnaire d'alertes et d'urgences sanitaires (SAN-100-A)
Catégorie : A Corps : Niveau d'emploi : cadre A

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE
Site : Siège Lyon ☐ Siège Clermont-Ferrand ☐ Délégation territoriale ☒ Site à préciser : Drôme préférentiellement (mais possibilité d'être localisé sur un site) Direction : Délégation départementale de la Drôme Pôle : conseillers techniques du directeur départemental Cellule :

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION
Enjeux / missions du service d'affectation : La loi donne missions aux Agences régionales de santé (ARS) d'organiser la veille sanitaire et de garantir la sécurité sanitaire des populations. En Auvergne-Rhône-Alpes, le pôle régional de veille sanitaire placé au sein de la direction de la santé publique de l'ARS en est un acteur pivot. L'objectif du pôle est de prévenir la survenue des épidémies ou d'en limiter l'impact quand elles sont constituées. Pour cela, outre le traitement des signalements de maladies à potentiel épidémique dont les maladies à déclaration obligatoire, le pôle mène des actions visant à faciliter et favoriser le signalement, améliorer la coordination et la synergie des acteurs de veille sanitaire dans la région, et développer des outils et mesures de prévention des épidémies pour protéger la santé des populations. Le pôle régional a des antennes dans chacun des 12 départements de la région ; elles déclinent les missions sur leur territoire.
Effectif du service du pôle régional de veille sanitaire : 35 agents

DESCRIPTION DU POSTE
Management : Stratégique ☐ Coordination ☐ Proximité ☒ Nombre de personnes à encadrer : 5 fonctionnels

Activités principales :

1 – VEILLE SANITAIRE

Gestion des maladies à déclaration obligatoire et des alertes sanitaires sur le territoire comprenant les départements suivants : Drôme – Ardèche – Loire et Haute- Loire.

Le médecin assure une permanence médicale partagée sur ce territoire.

En collaboration avec les infirmières et assistantes présentes sur ce secteur, le médecin assure les missions suivantes :

- validation des signalements pour le territoire
- mise en place des mesures de gestion
- suivi de dossiers relatifs à la veille sanitaire
- participation au fonctionnement de la plateforme de réception et d'analyse des signaux et au déclenchement des alertes sanitaires en lien avec Santé publique France en Région.
- référent médical pour le service santé - environnement selon la thématique

Participation à la permanence médicale en matière de veille sanitaire sur la région :

- participation au fonctionnement de la plateforme de réception et d'analyse des signaux et au déclenchement des alertes sanitaires en lien avec Santé Publique France en Région.
- référent des infirmières et assistantes pour la gestion des MDO et des alertes sur d'autres secteurs de la région en tant que de besoin

2 – ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DANS LE CHAMP DE LA VEILLE SANITAIRE DE LA DELEGATION DE LA DROME ET DE L'ARDECHE

- Le médecin contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de travail et notamment :
- à l'animation du réseau des partenaires de la veille sanitaire du secteur DAHL, et en particulier des départements Drôme et Ardèche, en lien avec l'autre médecin du secteur

Le médecin est référent régional sur une ou des thématiques spécifiques du pôle régional en lien avec, si nécessaire, le référent régional santé - environnement et le référent Santé publique France en Région : veille documentaire, synthèse et diffusion des recommandations, conception/mise à jour d'outils de gestion, formation, etc.

3- PLANS DE SECOURS

- participation à la préparation de la réponse aux alertes sanitaires et aux situations exceptionnelles selon la thématique
- participation à la gestion des situations exceptionnelles avérées ou dans le cadre d'exercices

4 - ACTIVITES DE MANAGEMENT DE LA VEILLE SANITAIRE

- anime des temps d'échange et organise la circulation de l'information au sein des équipes du secteur DAHL (Drôme, Ardèche , Haute-Loire et Loire)
- Apporte le soutien professionnel (expertise technique, résolution de problèmes ...) aux professionnels de veille sanitaire du secteur DAHL.
- Encadre fonctionnellement les infirmières et les assistantes sur la gestion des signaux de son ou ses départements
- Encadre des internes de santé publique
- Participe à la formation à la veille sanitaire et à l'astreinte

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.

Activités annexes :

- Contribue à l'astreinte technique régionale de veille et sécurité sanitaire (semaine et WE) selon le planning élaboré.
- Participe au Collège Régional des professionnels de santé de l'ARS.

Spécificités du poste / Contraintes :

Contraintes horaires : permanences de veille et astreintes
 Missions interdépartementales selon des permanences établies
 Travail à distance (conférence téléphonique, web et visio conférences)
 Déplacements fréquents sur le secteur DAHL

Partenaires institutionnels :**EXTERNES**

- Professionnels de santé hospitaliers et libéraux
- Préfet, maires, services du Conseil Départemental, Education Nationale, partenaires de santé publique.
- Ministère, Santé publique France , autres institutions (CNR, services de l'Etat et agences)
- Patients dans le cadre des enquêtes épidémiologiques

INTERNES

- Délégations départementales de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Autres services de la direction de la Santé Publique et autres directions du siège de l'ARS

COMPETENCES REQUISES (10): (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)**Connaissances (10)**

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
• Connaissances des méthodes et des outils relatifs à la veille sanitaire et à l'épidémiologie ;		x		
• Maîtrise des outils informatiques usuels et capacité à se former aux outils spécifiques ;		x		

Savoir-Faire (10)

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
• Mobiliser les acteurs		x		
• Travailler en réseau		x		
• Négocier, faire partager et convaincre		x		
• Communiquer		x		
• Avoir une grande rigueur scientifique		x		

Savoir-Être (10)

E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
• Capacité à travailler en équipe		x		
• Capacité d'organisation et d'initiative		x		
• Capacité d'anticipation		x		
• Capacité à travailler dans l'urgence		x		

--	--	--	--	--

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique : Sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la délégation départementale du 26

Lien(s) fonctionnel(s) : responsable du pôle régional de veille sanitaire